

maître-maçon chargé des travaux, et la quittance donnée à ce sujet :

Comme ainsi soit que noble Jacques Prost, conser et aduocat du Roy en la sénèche et siège présal de cette ville de Lyon et sieurs Martin Monin, Bravard, Liotaud, Jean Roze, Cézard Bardy, marchands bourgeois aud. Lyon désireux de l'augmentation du seruice diuin aient entrepris de faire construire une chapelle sous le vocable de St Roch rière la paroisse Saint Just au territoire de Champvert tout proche la maison du nommé Benotte dans le fonds donné par sa veuve et par led. sieur Monin (après la permission pour ce donnée par Monsieur le vicaire général après le consentement des sieurs de Saint-Just) et que pour les frais de la construction, décoration et dotation de lad. chapelle ils aient promis fournir scauoir : led. sieur Prost, la somme de cent cinquante livres, ensemble les cailloux, pierre, route et sable nécessaires pour lad. construction, led. sieur Monin, la somme de cent livres avec la nape de l'hôtel, laube et autres linges nécessaires pour célébrer la sainte messe, led. sieur Bravard la somme de cent cinquante livres, led. sieur Liotaud pareille somme de cent cinquante livres et encore la chasuble, estole, manipule toile et corporaliers, led. sieur Roze la somme de trente livres et le sieur Bardy un tableau avec son cadre. Espérant que les autres propriétaires des maisons situées aux environs de lad. chapelle contribueront à ce saint et louable dessein. Qu'ensuite de lad. résolution led. sieur Prost, de l'avis desd. sieurs Monin, Bravard, Liotaud, Rose et Bardy ait passé prix fait avec Jean Chazel, maître masson et charpentier par devant Rouget, notre royal, le neuf septembre dernier de construire lad. chapelle aud. lieu, de vingt pieds de long et douze de large en œuvre la rendre faite et parfaite dans le jour et feste Saint Michel aussi dernier passé et fournir tout ce qui seroit nécessaire pour la perfection fors la pierre de taille, la porte, serrure de lad. porte, les barreaux de fer des fenestres, les vitres, les treillis fil de fer et les cailloux, pierre, route et sable que luy fut permis prendre rière les fonds dud. sieur Prost, le tout pour et moyennant le prix et somme de trois cent livres. Que depuis ait été avisé d'agrandir lad. chapelle de cinq pieds de long et d'un pied en large, afin qu'elle put contenir plus comodément *tout le voisinage* et encore d'ordonner aud. Chazel de fournir lad. porte, serrure d'icelle, pierre de taille, vitres treillis et barreaux des